**AVENANT AU CONTRAT** **PORTANT MISE EN CONGE PATERNITE ET D’ACCUEIL DE L’ENFANT**

**Entre** :

M.......................(d*énomination exacte de la Collectivité ou de l'établissement concerné) représenté(e) par son (Maire ou Président*) dûment habilité par délibération du .................... *(indiquer l'organe délibérant)*du ................. ci-après désigné*(e)*"la collectivité *(ou l'établissement)* ",

### **Et :**

M......................................................................(*nom, prénom*), « le co(contractant » domicilié(e) à.........................................................ci-après désigné(e) "le co-contractant"

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction publique territoriale,

Vu la délibération créant le poste de …………….. en date du ………………..,

Vu le contrat à durée déterminée en date du …/…/…… recrutant M………… du …/…… au …/…/…,

Vu la demande de congé de paternité et d’accueil de l’enfant présentée par M ................., accompagnée de la copie du certificat médical attestant de l’état de grossesse de la mère et d’un document justifiant que l’agent demandeur est bien le père, le conjoint ou la personne liée par un PACS ou vivant maritalement avec la mère,

Considérant l’enfant ……… (nom, prénom) né(e) le ……,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** M…………………, né le …/…/……, …………… (préciser le grade) contractuel, est placé en congé de paternité et d’accueil de l’enfant pour une période de …… jours *(25 jours calendaires en cas de naissance simple ou 32 jours calendaires en cas de naissances multiples, qui s’ajoutent aux 3 jours de naissance).*

Conformément à sa demande, le congé est utilisé comme suit :

* en une seule fois, du …….. au ……. *(Congé pris immédiatement après le congé de naissance).*

**OU**

* en plusieurs fois : une première période du ….. au …. *(4 jours calendaires consécutifs - faisant immédiatement suite au congé de naissance),* puis une seconde période prise de manière continue du ….. au ….. *(dans les 6 mois qui suivent la naissance).*
* en plusieurs fois : une première période du ….. au …. *(4 jours calendaires consécutifs - faisant immédiatement suite au congé de naissance),* puis une seconde période, utilisée de manière fractionnée, du ….. au …. puis du ….. au …. *(deux périodes d’une durée minimale de 5 jours chacune, dans les 6 mois qui suivent la naissance).*

**ARTICLE 2 :** M ...................., percevra pendant cette période l’intégralité de sa rémunération

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des services de la commune est chargé de l'exécution du présent avenant au contrat,

- notifié à l'intéressé,

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,

 - Monsieur le Receveur Municipal,

 **Fait à …………………….. Le ………………** (signature de l’autorité territoriale)

**Notifié à l’agent le :**

**(date et signature)**

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).